

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à dix-huit heures,
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël
LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 02 avril 2026

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Maire
M. Adnan ARIF, M. Alexis AUVRAY, M. David BEDIN,
Mme Safiye BILIC, M. Yves BLANCHARD, M. Razali
BOULTAME, M. Jean-Clovis BOUTEILLÉ, Mme Suzy
CALABRE, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme
Simone DUFAYET, Mme Natacha EUSEBE, Mme
Marie-Paule FAUCON, Mme Jacqueline FRASCA,
M. Jean-Jacques FREJAVILLE, M. Benjamin
GABIRON, Mme Patricia JOSÉ, Mme Coralie
LARDET-ROMBEAUX, M. Bruno LE CUNFF, Mme
Pareena MASKEEN, M. Guillaume MERLET, M.
Antoine MIGALE, M. Florent NGUYEN, Mme
Catherine PERREGAUX, M. Cédric PIROT, M.
Philippe SAINTE-CROIX, Mme Gaëlle SOULIER-
SOTGIU, Mme Régine WATERLOT, M. Farid WERCK-
HACHANI, Mme Tasrine YOUSSEF, Mme Atef
ZGHAL

formant la totalité des membres en exercice

**Conseillers municipaux absents ayant donné un
pouvoir**

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT

Mme FIDI donne procuration à M. LANTERI

**Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de
séance.**

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20260408-1-4d-04-2026-DE

Date de télétransmission : 13/04/2026

Date de réception préfecture : 13/04/2026

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N°1.4d/04/2026

NOMENCLATURE ACTES : 5.3.3 Désignation de représentants - EPCI

OBJET : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Coralie LARDET-ROMBEAUX, adjointe au Maire chargée de l'administration générale,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU le décret n° 2009-303 du 18 mars 2009 relatif aux modalités de fonctionnement des commissions intercommunales des impôts directs,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise doit présenter une liste de contribuables en nombre double au Directeur Départemental des Finances Publiques pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs, dont un représentant titulaire et un représentant suppléant appartenant à la commune de Vauréal,

CONSIDERANT la candidature de Marie-Paule FAUCON au poste de titulaire,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Philippe SAINTE-CROIX au poste de suppléant,

CONSIDERANT que le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de délibérer à main levée,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS AVOIR DECIDE A L'UNANIMITE DE VOTER A MAIN LEVEE
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

(3 abstentions : Madame Frasca / Messieurs Auvray et Le Cunff)

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Madame Marie-Paule FAUCON pour représenter la commune de Vauréal au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, en tant que **membre titulaire**,

ARTICLE 2 : DE DESIGNER Monsieur Philippe SAINTE-CROIX pour représenter la commune de Vauréal au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, en tant que **membre suppléant**.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur Le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....13 AVR. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.